



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Instauration du nouveau bulletin

La FAE se dote d'un plan d'action

Montréal, le 11 avril 2011 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) réitère sa demande de prolonger le délai d'instauration du nouveau bulletin unique. Réunis la semaine dernière en Conseil fédératif, les représentantes et représentants des syndicats membres de la FAE ont entériné un plan d'action pour contrer la mise en place du nouveau bulletin en septembre. La FAE exige le report de l'application, pour la prochaine année, des changements en évaluation proposés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Après avoir exprimé vivement son insatisfaction de voir arriver un nouveau bulletin à l'automne qui n'apportera aucun changement substantiel dans l'évaluation des apprentissages et maintiendra, en dépit du discours ministériel, l'évaluation des compétences et non l'évaluation systématique des connaissances des élèves fréquentant les écoles du Québec, la FAE se dit prête à exercer des moyens de pression pour forcer le gouvernement à faire preuve de bon sens. La ministre de l'Éducation, M^{me} Line Beauchamp, n'a pas apporté les correctifs que lui a soumis à maintes reprises le personnel enseignant, préférant suivre la voie de ses fonctionnaires qui s'entêtent à maintenir la réforme qui sévit depuis maintenant plus de douze ans.

« Nous avons toujours exigé des correctifs majeurs à la réforme. Malheureusement, personne ne semble entendre ce que les enseignantes et enseignants expriment, eux qui œuvrent au quotidien auprès des élèves. Les critères d'évaluation que devrait utiliser le personnel enseignant avec ce nouveau bulletin manquent de clarté et de précision et laissent une grande place à la subjectivité et aux interprétations diverses. On nous annonce un nouveau bulletin en laissant croire qu'il y aura réintégration des connaissances dans l'évaluation. Soyons clairs : c'est faux! Ce nouveau bulletin comporte de nombreuses incohérences et peu de changements véritables. Ce sont en fait des changements cosmétiques. Les modifications annoncées se résument essentiellement à une réorganisation des outils mis en place par la réforme. Les programmes sont encore formulés en termes de compétences et la place réservée aux connaissances est accessoire et superficielle. On se rend bien compte que les tenants de la réforme, employés du MELS cherchent à courtiser les parents et utilisent un subterfuge pour maintenir la réforme. C'est inacceptable », a déclaré le vice-président à la vie professionnelle de la FAE, M. Sylvain Mallette.

Pour sa part le président de la FAE, Pierre St-Germain, qualifie l'attitude du ministère d'obstination pure par son refus de revoir son mode d'évaluation afin qu'il satisfasse aux fondements mêmes de la mission de l'école qui est d'instruire et de rendre compte de ce qui est acquis par l'élève. « En refusant d'établir des contenus d'apprentissage communs pour tous les élèves du Québec, le MELS réalise-t-il qu'il dénature la valeur même de ce que doit être un bulletin : une évaluation rigoureuse fondée sur un socle commun de connaissances », de préciser M. St-Germain.

Moyens de pression envisagés

Devant le refus de la ministre de l'Éducation de stopper l'instauration de ce nouveau bulletin, la FAE entreprendra une série de moyens de pression au cours des prochaines semaines, entre autres, des interventions lors des réunions de formation et d'information sur le nouvel outil d'évaluation des élèves du primaire et du secondaire. Ces actions cibleront l'administration et n'ont pas pour effet de pénaliser les élèves. De plus, la FAE va poursuivre parallèlement des campagnes de sensibilisation auprès de la population pour l'informer adéquatement de la portée réelle du nouveau bulletin.

« La FAE est d'accord avec l'arrivée d'un bulletin unique, mais pas dans sa forme actuelle. C'est pourquoi nous demandons d'en retarder l'adoption d'un an, le temps de proposer les correctifs qui s'imposent et d'évaluer réellement les connaissances. Dans sa forme actuelle, ce bulletin contribue à la dégradation de l'éducation et dévalorise aussi bien le travail des enseignantes et enseignants que celui des élèves. Nous n'avons donc pas le choix de lutter pour préserver la qualité de l'éducation. C'est dans ce contexte que nous avons adopté un plan d'action pour faire pression sur les directions d'établissement, les commissions scolaires et le ministère », de conclure, M. Mallette.

La FAE rappelle qu'elle a élaboré une plateforme pédagogique qui propose plusieurs orientations afin de redonner aux connaissances une place significative dans le programme de formation de l'école québécoise.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller du Service des communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 – cellulaire